



Assurance décennale et date de fin de chantier

Par **fabi1**, le **31/10/2014** à **07:53**

j'ai pris un entrepreneur pour effectuer une isolation extérieure par mes murs
j'ai lui ai versé un acompte de 40 pourcents et j attends depuis plusieurs mois qu il commence son chantier!!

il n est pas en mesure de me donner une date de début et de fin de chantier?!

Sur le devis était indiqué à réception...

que puis je faire pour que les travaux débutent?

Par ailleurs, je viens de me rendre compte que sur son assurance décennale figure l'isolation thermique intérieure a l'exclusion de l'isolation thermique par l'extérieur!.

Par conséquent, pour le produit vendu, il m'a menti car si j'ai bien compris l'assurance décennale ne fonctionnerait pas pour mon isolation extérieure.

Est il dans la légalité ?

Ai je le droit de tout cesser et qu'il me rembourse mon acompte débité en aout?

merci beaucoup pour vos conseils